

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS ROBINETS – HAIE D’ALOT

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Extrait du registre des délibérations Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de la Loire au siège de Mauge Communauté, commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau en Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 7 mars 2025 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Cholet Agglomération :

CA titulaires : GALY Marie-Christine, MARSAULT Maurice
CA suppléants : TIGNON Jean-Robert

Mauges Communauté :

MC titulaires : AUDOIN Dominique, BACLE Philippe,
BENOIST Yannick, BIDET Antoine, BRIAND
Benoît, CAILLAULT Guy,
FEVRIER Jean-Claude, JEANNETEAU Henri-Noël,
LEBRUN Régis, MARTIN Luc, PAGEAU Michel

MC suppléants : BRUNEAU Michel, BILLET Isabelle,
GRATON Henri, MARTIN Freddy,

Délégués excusés :

Cholet Agglomération : DELAUNAY Patrice, RIGOULAY Michel
Mauges Communauté : DOUGE Christophe, MOUY Olivier, DAVID Richard

Nombre de délégués titulaires en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 18

Luc MARTIN, délégué de Mauges Communauté est nommé secrétaire de séance.

MM. GRATON et MARTN sont arrivés en séance après le vote de la délibération sur la DIG simplifiée des Mares.

M. Le Président n'a pas participé à l'approbation du compte administratif.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 janvier 2025

- Milieux aquatiques
 - ✓ Déclaration d'intérêt général des mares 2025 (Délibération),

- ✓ Avancement des travaux (Boire de Drain, Trézenne, Notre Dame de Marillais ...)
- ✓ Planification des travaux 2025 sur cours d'eau,
- Animation bocage et zones tampon
 - ✓ Volet animation du pacte en faveur de la haie : charte bocagère
 - ✓ Volet investissement du pacte en faveur de la haie : plantations 2024/2025 et 2025/2026
- Animation agricole
 - ✓ Journées techniques 2025,
 - ✓ Campagne MAEC 2025,
 - ✓ Lettre agricole
- Gestion quantitative
 - ✓ Etude hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC),
 - ✓ Déconnexion des plans d'eau.
- Gestion administrative - comptes 2024 / budget primitif 2025
 - ✓ Compte administratif 2024 (Délibération)
 - ✓ Compte de gestion 2024 (Délibération)
 - ✓ Affectation des résultats (Délibération)
 - ✓ Budget primitif 2025 (Délibération)

Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 janvier 2025

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2025 appelle une remarque.

Antoine BIDET indique que la première phrase du second paragraphe de la p. 5 du compte rendu commençant par *Monsieur le président a alors parlé* n'est pas complète sur sa fin.

Yannick BENOIST propose de compléter la phrase comme suit : *Le Président a alors parlé de sa politique de solidarité entre tous et pour tous.*

Cette modification ayant été apportée en séance, le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité (16 votants).

2. Milieux aquatiques

- Déclaration d'intérêt général des mares 2025

Le SMiB poursuit son programme de restauration de mares et a prévu de restaurer treize mares en 2025. La localisation des mares à restaurer au cours de l'année 2025 est la suivante :

- Quatre sur le bassin de l'Èvre (Saint-Pierre-Montlimart, Jallais, Nuillé, Vezins),
- Une sur le bassin de la Trézenne (le Fuilet),
- Une sur le bassin de l'Avresne (Saint-Macaire-en-Mauges),
- Trois sur le bassin du Beuvron (Andrezé, Saint-Léger-sous-Cholet, Bégrolles-en-Mauges),
- Une sur le bassin du St Denis (Bourgneuf-en-Mauges),
- Une sur le bassin de la Loire (Chalonnes-sur-Loire),
- Deux sur le bassin Robinets Haie d'Alot (Saint-Laurent-des-Autels, Liré).

Pour mémoire, le syndicat a restauré 12 mares en 2024 : Saint-Laurent-des-Autels, Liré, le Fuilet (2), la Pommeraye (3), Saint-Rémy-en-Mauges, Saint-Pierre-Montlimart, le May-sur-Evre, Nuaillé et Vezins.

Les travaux ne sont pas soumis à la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement). Ils feront l'objet d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Ils ne nécessitent pas d'expropriation, ni de participation financière du propriétaire de la parcelle. Ils sont dispensés d'enquête publique conformément à la loi Warsmann n°2012-387. Ils doivent toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation de pénétrer sur des terrains privés et d'occupation temporaire de ces terrains au titre de la loi Warsmann et de la loi du 29/12/1892.

Afin de pérenniser le projet dans le temps, des conventions entre le SMiB et les propriétaires des parcelles où se trouvent les mares à restaurer seront prises. Cette convention signée avec chaque propriétaire permettra d'autoriser le libre passage sur la parcelle, de l'entreprise chargée des travaux, des agents du SMiB et de l'association EDEN.

Deux arrêtés préfectoraux seront signés, l'un pour la DIG, l'autre pour l'autorisation de pénétrer sur des terrains privés.

Les travaux comprennent des opérations de restauration comme le curage, le reprofilage, le fau cardage, le débroussaillage, l'élagage, l'abattage d'arbres. Ces opérations dépendront de l'état de dégradation observé par le partenaire technique lors de l'étude préalable de terrain.

Yannick BENOIST rappelle le rôle épuratoire des milieux aquatiques et des mares.

Denis BRANGER précise que les travaux seront réalisés en septembre 2025.

Vu l'avis du Bureau en date du 27 février 2025

Le Comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité (16 votants) :

- **DEMANDE** une Déclaration d'Intérêt Général pour la restauration des 12 mares citées ci-dessus,
- **ENGAGE** les démarches réglementaires correspondantes,
- **DEMANDE** une autorisation de pénétrer sur les parcelles privées et une occupation temporaire du terrain,
- **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire des parcelles,
- **CHARGE** M. le Président de signer tous documents nécessaires au dépôt de ces dossiers auprès des services de l'Etat.

- **Avancement sur les travaux - information**

Henri GRATON et Freddy MARTIN ont rejoint l'assemblée.

L'état d'avancement des principaux chantiers est présenté par les techniciens rivières, Guillaume BRODIN et Denis BRANGER du SMIB :

- Avancement travaux boire de Drain
 - o Travaux sur la ripisylve réalisés en intégralité
 - o Prochaine étape : travaux sur le lit de la boire, courant été/automne 2025
- Travaux ND du Marillais
 - o Travaux sur la ripisylve, protection de berges et sécurisation du site
 - o Broyage à venir
- Travaux Evre
 - o Enlèvement d'embâcles
 - o Intervention sur ouvrages publics

Michel PAGEAU souligne que les travaux engagés sur la ripisylve de la boire de Drain sont respectueux de l'environnement. Le chantier est sérieux et n'affecte pas l'état des prairies.

Guillaume BRODIN met en évidence que le bois stocké en bordure de cours d'eau sera réutilisé cet été dans la mise en œuvre de banquettes végétales, dont l'objectif est de diversifier les écoulements et créer des habitats dans le lit de la boire. Les relations ne sont pas simples avec les exploitants, et certains riverains viennent se servir dans le bois coupé, des panneaux à cette intention ont donc été installé par le SMIB sur les lieux de stockage du bois.

Yannick BENOIST ajoute que ce chantier a valeur d'exemple par les techniques utilisées dont le réemploi sur site des produits de coupe et d'élagage. Il conviendra de demeurer vigilant afin que le bois stocké ne disparaisse pas progressivement pour un autre usage que le confortement des berges.

- **Planification des travaux 2025 – proposition**

Les techniciens rivières ont également décrit le programme de travaux 2025 :

- - Bassin de l'Abriard. Restauration morphologique, travaux sur la ripisylve. Mise en place d'abreuvoirs, clôtures et ouvrages de franchissement. Travaux de restauration de mares et de zones humides,
 - Bassin des Robinets : Restauration morphologique, travaux sur la ripisylve. Ouvrages de franchissement.
 - Bassin de la Trézenne : Restauration morphologique, travaux sur la ripisylve. Mise en place d'abreuvoirs, clôtures et ouvrages de franchissement. Travaux de restauration de mares et de zones humides,
 - L'Evre à Trémentines : Restauration morphologique, diversification des habitats, travaux sur la ripisylve et restauration de la continuité écologique.

3. Animation bocage et zones tampon

- **Volet animation du pacte en faveur de la haie : charte bocagère**

En préambule est rappelé que le SMIB est chef de file du volet animation du pacte en faveur de la haie sur le territoire. Les partenaires du consortium sont : CPIE LA, CIVAM AD49, GABBAnjou, Chambre d'agriculture PDL, FR CUMA, FR chasse, réseau haies et Mauges communauté.

L'animateur technique bocage, David RENEVRET décrit une des actions : « construire une charte bocagère » et détaille la méthode proposée pour y arriver. L'objectif est de constituer un groupe de travail (élus, agents ; partenaires) afin de confectionner une charte, cahier des charges permettant de mener une politique homogène en matière de préservation du bocage.

Des pistes à travailler :

- Entretien des abords de routes,
- Préservation des hauts de talus,
- Cartographier les haies à entretenir, le type d'entretien,
- Construire les outils contractuels entre le SMIB et les collectivités demandeuses ...

Par ailleurs est décrite une partie de cette charte, la procédure des demandes préalables et conjointes de déplacement de haie par un agriculteur :

- Auprès de la DDT, qui pourrait s'appuyer sur l'avis du SMIB (structure nouvellement agréée BCAC8),
- Auprès de la commune (haie inscrite ou non au PLU), qui pourrait également s'appuyer sur l'expertise du syndicat.

Régis LEBRUN insiste sur le fait que les efforts devraient être concentrés sur les actions concrètes qui aboutiront à la plantation de haie. La priorité devrait être donnée à la plantation et à l'incitation à la plantation. Sans remettre en question l'intérêt de la charte bocagère, sa mise en œuvre est selon lui secondaire et nécessite une clarification du rôle des participants à cette démarche.

Guy CAILLAULT insiste pour que ces actions puissent être mises en place dès septembre au moment de l'entretien des haies. Guy CAILLAULT informe que cette année une dérogation générale vient d'être accordée pour repousser la date d'entretien jusqu'au 15/04.

Henri GRATON met en évidence que les temps d'intervention sur la végétation sont de plus en plus courts. Pas d'intervention possible dès la fin des moissons, alors que cette période serait plus propice, les agriculteurs disposant de plus de temps à cette période. La date de début étant le 16/08.

- **Volet investissement du Pacte en faveur de la haie : campagne de plantation 25/26**

Retour sur la saison de plantation des haies 2024/2025 : Environ 90 % des projets concernent des exploitations d'élevage. 10,4 kms ont été programmés, 9Kms réalisés cet hiver, les 1.4 km restants sont repoussés à la fin d'automne pour des raisons climatiques.

M. Dominique AUDOIN fait la remarque que 10.4 kms est déjà un bon linéaire.

L'animateur technique bocage informe que les démarches pour la campagne de recrutement de projet de plantation 2025/2026 sont lancées et qu'il existe un formulaire de demande d'accompagnement sur le site internet.

4. Volet agricole

- **Les journées techniques**

L'animateur technique agriculture, Johan RENAUD expose les propositions d'interventions qui ont été proposées en commission pour un coût global d'environ 24 K€ :

- Pollution diffuse (fertilisation des vergers, hydrologie des fermes, sécuriser le système herbager, numérique au service de l'agro-écologie),
- Economie d'eau (réduction des intrants et économie d'eau chez les arboriculteurs, maintenir la production d'un verger en économisant l'eau, économie d'eau et maraîchage).

Est évoquée la faible fréquentation de certaines journées. Souvent ce sont les mêmes acteurs qui organisent ces journées.

Yannick BENOIST évoque la baisse des financements à venir pour les actions agricoles, qui va amener le SMiB à se reposer la question des actions qu'il souhaite réaliser. Par ailleurs certains intervenants marqués par leur positionnement provoquent une réticence de certains agriculteurs pour participer à ces journées.

Dominique AUDOUIN précise que lors des journées animées par le GABB et le CIVAM, on retrouve les exploitants convaincus. Une hypothèse serait de mixer l'origine des intervenants (Chambre d'agriculture et GABB par exemple) afin d'éviter que les journées ne soient pas trop marquées dans un sens ou dans un autre. Par ailleurs, si la journée permet également la présentation de matériel, ceci peut être un vecteur pour attirer plus d'agriculteurs.

Guy CAILLAULT ajoute que la manière d'inviter est importante afin de ne pas favoriser l'entre soi. Attention de ne pas tout attendre des partenaires, c'est au syndicat de fixer le cadre de ces journées.

Luc MARTIN propose de plus s'appuyer sur les CUMA pour organiser ces journées, ces dernières fédèrent un large public et contribuent à apaiser les discussions.

Henry GRATON souligne que les agriculteurs privilégient l'écoute de leurs techniciens et conseillers (coopératives et privés). Il convient de les associer dans une logique de co-organisation des journées. Par ailleurs c'est avant tout le coût des actions et le retour sur investissement qui guident les choix.

Régis LEBRUN propose d'aller au contact de certains fournisseurs, CUMA pour construire avec ces structures ces journées.

Le Président propose de retenir l'ensemble des journées proposées en 2025, de faire un point en fin d'années sur la participation à ces journées, puis d'envisager sous quelle forme poursuivre ces actions en 2026.

- **Les MAEC - Information**

Pour mémoire, le SMIB est chef de file de la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, en partenariat avec la chambre d'agriculture de région des Pays de Loire.

Une grande partie du territoire du SMiB est éligible à l'exclusion de deux secteurs du territoire (sur Orée-d'Anjou et Mauges-sur-Loire). Ces deux zones blanches devraient être compensées par une MAEC régionale. Pour information les taux de financement sont en baisse, de 60 % en 2023, à 50 % en 2024 et 35 % en 2025. Cette baisse de financement se répercutera sur le reste à charge pour l'agriculteur suite à la réalisation du diagnostic.

Les mesures proposées devraient concerner les prairies (herbivores 1,2 et 3) et les semis directs (niveau 1). Un rendez-vous d'éligibilité est proposé aux agriculteurs qui souhaiteraient s'engager dans la démarche. Jusqu'à quarante diagnostics sont prévus dont 5 seront réalisés par le SMIB.

Yannick BENOIST rappelle qu'il a été décidé que le paiement du reste à charge des diagnostics serait payé par les agriculteurs au terme de la première année. Ce diagnostic est pris en charge totalement par la collectivité, s'il n'aboutit pas.

Régis LEBRUN met en évidence que les MAEC sont des actions efficaces pour améliorer la qualité de l'eau.

- **Les MAEC : convention d'animation 2025 - délibération**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC 2023-2027, la DRAAF a révisé la politique MAEC. Une cartographie des zones d'actions prioritaires ainsi que de nouvelles mesures sont mobilisées sur le territoire régional. A l'issue de ce travail de préfiguration, la DRAAF a ouvert un appel à candidature à des opérateurs de PAEC potentiels pour l'année 2025.

Compte tenu de la qualité d'eau des bassins de l'Èvre, de la Thau, du St Denis et des Robinets Haie d'Alot, ainsi que la désignation de tout ou partie du territoire en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) au titre de l'enjeu eau, et afin de poursuivre les efforts entrepris par les acteurs agricoles du territoire, la candidature du SMiB a été retenue pour l'ouverture d'un PAEC Èvre Robinets Haie d'Alot en 2025 sur les bassins Èvre Robinets Haie d'Alot.

S'agissant d'un projet partenarial avec la Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire, celle-ci est engagée pour l'élaboration, l'animation et la réalisation des diagnostics agro-environnemental. Une convention chef de file est établie entre les parties.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 votants) :

- **APPROUVE** la convention chef de file précisant les engagements du SMiB et ceux de la Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire pour l'année 2025
- **AUTORISE** le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

- Lettre agricole

Proposition de réaliser une Lettre agricole de présentation du SMIB et de ses actions. Fréquence annuelle et coût d'environ 1,6 k€.

Benoit BRIAND évoque l'importance de garder le lien avec le monde agricole au travers de ce document. Il propose, sur le même modèle, de réaliser une lettre à destination des élus qui s'inscrit dans la continuité des actions de communication du syndicat.

Yannick BENOIST confirme l'importance de sensibiliser les élus, et plus particulièrement les futurs élus.

5. Gestion quantitative

- Déconnexion des plans d'eau

Laurine TIGNON, chargée de mission gestion quantitative, rappelle que l'étude préalable aux travaux de déconnexion des plans d'eau du bassin-versant de la Thau a été mise en place à la suite de l'étude volume prélevables réalisées lors de l'élaboration du SAGE Èvre-Thau-St Denis. Cette étude ayant mis en évidence un déficit quantitatif sur le bassin de la Thau, les prélèvements d'eau étant supérieurs à la capacité du milieu à offrir ce niveau de prélèvement. Un scénario a été choisi (COPIL et propriétaire/exploitant) pour chaque plan d'eau concerné sauf pour le plan d'eau de la Forte Maison qui risque de ne pas bénéficier des financements, aucun accord n'ayant été trouvé.

Guy CAILLAULT précise que pour le cas de la Forte Maison il n'y a pas d'accord sur un scénario, peu d'échange constructif et pas d'indentification claire sur les besoins entre les différentes parties intéressées.

Jean-Robert TIGNON indique que si le cas de Forte Maison ne trouve pas d'issu, cela risque de compromettre les projets sur les autres secteurs. Il serait préférable d'obtenir la réalisation de la totalité des plans d'eau, insister pour que les agriculteurs s'inscrivent dans une gestion collective. A contrario, les services de l'Etat, appliqueront la réglementation.

Dominique AUDOUIN souligne que la démarche doit être pédagogique. Si la coopération est bonne entre la collectivité et les propriétaires, cela fonctionne, sinon blocage. Quels seront les financements sur les autres secteurs et quels seront les prochains secteurs concernés

Yannick BENOIST rappelle que les financements sont prioritairement fléchés sur les secteurs en tension. Ces secteurs seront notamment mis en évidence à la suite de l'étude HMUC. Le secteur du Moulin Moreau est d'ores et déjà fléché dans le CTEau. Les principes de financements resteront les mêmes sur les secteurs du Mauges Communauté dû à la taxe GEMAPI.

Régis LEBRUN ajoute que la 1^{ère} condition pour qu'une opération de déconnexion soit engagée, est la mise en place d'une gestion collective des volumes.

Maurice MARSAULT complète que la gestion collective permet de garantir des volumes.

Freddy MARTIN est défavorable sur le principe d'un financement public de travaux sur un plan d'eau privés implanté illégalement (la Houssaye, Giraudière, le Vau). Le syndicat prend un risque important en étant le porteur de projet d'un plan d'eau créé illégalement.

Yannick BENOIST souligne que les services de l'Etat prendront le relai si les propriétaires ne réalisent pas les travaux de déconnexions ou d'effacement des plans d'eau sur le territoire.

Denis BRANGER indique qu'il faut prévoir de mettre en place des indicateurs, avant et après travaux, pour mesurer l'impact des travaux sur les milieux.

6. Gestion administrative - comptes 2024 / budget primitif 2025

- Compte de gestion 2024 – approbation

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité (18 votants) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, par le Receveur, pour l'exercice 2024 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part
- **DONNE POUVOIR** au Président pour entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette décision.

- Compte administratif 2024 - approbation

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif.

Cette note présente les principales informations du compte administratif 2024.

Éléments de contexte :

Le SMiB étend son périmètre sur 17 communes des Mauges et cinq bassins versants : le l'Èvre, la Thau, le Saint Denis, les Robinets et la Haie d'Alot.

La population concernée par ces bassins est d'environ 95 694 habitants. Il porte notamment le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur les bassins versants Èvre – Thau – St Denis.

Le SMiB a signé deux nouveaux programmes d'actions dénommés CT Eau pour Contrat Territorial Eau sur les bassins Èvre – Thau – St Denis et les bassins des Robinets Haie d'Alot. Dernier outil de financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de Loire. Il participe également au Contrat Loire Annexe en programmant des actions de restauration milieux aquatiques, conventionné avec le CEN et l'agence de l'eau Loire Bretagne sur les bassins versant Robinets – Haie d'Alot.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. L'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et des décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

Le portage administratif et financier du SAGE est assuré par le SMiB.

Compte administratif 2024 :

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- | | |
|--------------------|----------------|
| ✓ Investissement : | + 189 795,43 € |
| ✓ Fonctionnement : | - 14 935,65 € |

Dépenses de fonctionnement

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	697 212,60 €	347 403,88 €
012	Charges de personnel	414 228,00 €	357 947,66 €
65	Autres charges gestion courante	53 964,76 €	37 049,54 €
66	Charges financières	5 125,00 €	101,45 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
	Total des charges réelles	1 170 530,36 €	742 502,53 €
042	Opérations d'ordre entre section	159 482,39 €	152 390,83 €
023	Virement à la section d'investissement	130 573,83 €	0,00 €
	Total dépenses d'ordre	290 056,22 €	152 390,83 €
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 460 586,58 €	894 893,36 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 894 893,36 € (61,3 % de réalisation).

Le chapitre 011 charge à caractère général (347 403,88 €) représente les dépenses courantes pour le fonctionnement du syndicat.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont de l'ordre de 357 947,66 €. L'ensemble des postes permanents étaient pourvus en début d'année. En fin d'année six poste sur sept étaient pourvus.

Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante présente une dépense de 37 049,54 €. Il regroupe les subventions participatives à des actions communes avec d'autres syndicats et les indemnités des élus.

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 101,45 €, et concernent les intérêts d'un emprunt. Les dotations aux amortissements (chapitre 042) représentent 152 390,83 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 879 957,71 € (60,5 % de réalisation).

Le chapitre 013 Atténuation de charges représentent la participation des salariés prélevés sur salaire bénéficiaires des tickets restaurants, ainsi que les remboursements (subrogations) réalisées pendant les arrêts maladies. Montant global de 6 641,54 €.

Les contributions des collectivités adhérentes s'élèvent 366 763,44 €, montant identique à 2023.

Les dotations et participations à hauteur de 500 312,23 € sont des subventions reçues sur les cellules d'animations et les actions du programme Pollutions Diffuses. Environ 14 % des subventions proviennent de la région (67 919,77 €) et 86 % de l'Agence de l'Eau (432 392,46 €).

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024
013	Atténuation de charges	9 494,50	6 641,54
70	Produits des services	500,00 €	6 018,95 €
74	Contribution adhérents	366 763,44 €	366 763,44 €
74	Subventions	714 682,50 €	500 312,23 €
74	Subventions et contributions	1 081 445,94 €	867 075,67 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,55 €
77	Produits excep.	0,00 €	221,00 €
	Total recettes réelles	1 091 440,44 €	879 957,71 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	297 151,47 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	65 007,41 €	0,00 €
	Total recettes d'ordre	362 158,88 €	0,00 €
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	1 453 599,32 €	879 957,71 €

Dépenses d'investissement :

La section d'investissement présente 257 226,53 € de dépenses (14 % de réalisation).

Le capital de la dette (Ch. 16) a été remboursé pour 7 953,04 €, conforme au budget).

Les acquisitions de matérielles (Ch. 21) ont représenté 38 885,95 € (52,5 % de réalisation).

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024
13	Régularisation amortissement de subv.	204 898,47 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 953,04 €	7 953,04 €
20	Immobilisations incorporelles	118 573,66 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	62 688,24 €	32 885,95 €
45	Travaux du CT Eau	1 032 271,14 €	216 387,54 €
	Total des charges réelles	1 426 384,55 €	257 226,53 €
001	Solde exécution invest. reporté	0,00 €	0,00 €
040	Opérations ordre transférés entre sections	65 007,41 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	351 766,31 €	0,00 €
	Total dépenses d'ordre	416 773,72 €	0,00 €
TOT AL	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 843 158,27 €	257 226,53 €

Les travaux des contrats territoriaux eau et du Pacte en faveur de la haie (Ch. 4581) s'élèvent à 216 387,54 € (21 % de réalisation) dont le détail est décrit comme suit :

- Travaux sur la ripisylve, 75 705,66 € (Cpte 45811 - BP : 86 134,00 €) réalisés dont :
 - o Travaux Fuilet, Trézenne et Abriard : 34 869 €
 - o Travaux Boire de Drain reportés : 24 000 €,

- Travaux imputés à tort sur cet article, qui auraient dû être comptabilisés sur deux autres comptes : 7 772,6 € (45815 – aménagement de zones humides), 23 606,48 € (45818 – restauration du lit mineur),
- Plantation arbres et arbustes locaux, 40 412,55 € (Cpte 45813 - BP : 161 400,00 €- coût moindre grâce à la coordination et l'accompagnement en régie) réalisés dont :
 - Plantation de haies bocagères et d'agroforesterie
- Aménagement de zones humides, 29 328,86 € (Cpte 48515 - BP : 91 400,00 €) réalisés dont :
 - Travaux sur mares et travaux Fuilet : 25 839 €
 - Travaux imputés à tort au cpte 45811 : 7 772,6 €
 - Travaux d'aménagement de zones tampons non réalisées : 70 000€
 - Travaux réalisés sur l'Abriard mais prise en charge sur le budget 2025 (11 500 €)
- Clôtures et abreuvoirs, 4 132,97 € (Cpte 45817BP : 37 350,00 €) réalisés (montant des travaux modeste à mettre en lien avec les travaux reportés sur la ripisylve).
- Restauration du lit mineur 27 415,21 € (Cpte 45818 - BP : 458 380,00 €) réalisés dont :
 - Travaux réalisés : Trézenne, Graau, ruisseau de la Foi
 - Report de travaux : Boire de Drain (184 000 €), reprise d'anciens chantiers au parc de Beaupréau, Merderau et Roche Ferrière (50 000 €), travaux fond de vallée Abriard (80 000 €), moins-value ruisseau de la Foi (20 000 €) et autres travaux décalés (30 000 €),
 - Travaux imputés à tort au cpte 45811 : 23 606,48 €
- Travaux de continuité écologique 39 392,29 € (Cpte 45819 - BP : 197 607,14 €) réalisés dont :
 - Travaux Graau, Raz Gué
 - Travaux reportés : déconnexion (100 000 €), économie sur le Graau (25 000 €),
 - Travaux réalisés sur l'Abriard mais prise en charge sur le budget 2025 (26 000 €)

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 447 021,96 € (16,7 % de réalisation).

Les recettes du programme des travaux sont de 288 982,27 € (Ch. 4582), comprennent les subventions perçues en 2024 sur les travaux réalisés. Réalisation de 22,2 % du versement des subventions :

- Agence de l'eau : 109 322,87 €
- Conseil régional : 161 359,94 €
- Conseil départemental : 18 299,46 €

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024
10	Dotations fonds divers réserves	5 648,86 €	5 648,86 €
16	Emprunt et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	367 457,47 €	0,00 €
45	Participations	1 302 666,82 €	288 982,27 €
	Total des recettes réelles	1 675 773,15 €	294 631,13 €
001	Solde exécution invest reporté	361 075,50 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130 573,83 €	0,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
040	Amortissement	159 482,39 €	152 390,83 €
041	Opérations patrimoniales	351 766,31 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	1 002 898,03 €	152 390,83 €
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	2 678 671,18 €	447 021,96 €

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 152 390,83 €.

Tableau des effectifs de la collectivité au 31/12/2024

L'équipe du SMIB est constituée au 31 décembre 2024 de 6 agents dont :

- 1 agent titulaire au grade technicien principal 1 ère classe,
- 5 agents contractuels :
 - o 1 rédacteur principal de 2^{nde} classe,
 - o 2 techniciens principaux de 2^{nde} classe
 - o 2 ingénieurs

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet
Filière administrative		1	1	0	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1
Filière technique		5	5	0	5
Ingénieur	A	2	2	0	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2
Total personnel Titulaire et Stagiaire		6	6	0	6
Dont emplois contractuels		5	5	0	3 ans
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1
Ingénieur	A	2	2	0	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2

Vu l'avis du bureau syndical du 27 février 2025,

Régis LEBRUN est désigné président de séance lors du vote. *M. Le Président devra se retirer au moment du vote*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 votants) :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté dans le dossier annexé. Les résultats concordent avec ceux du compte de gestion 2024,
- **DONNE POUVOIR** au Président pour entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette décision.

- Affectation des résultats

Présentation des résultats 2024

Le Comité Syndical après avoir approuvé le compte administratif 2024 doit procéder à l'affectation des résultats ci-dessous présentés :

Section de Fonctionnement

Dépenses	894 893,36 €
Recettes	879 957,71 €
Résultat 2024	- 14 935,65 €
Résultat antérieur	+ 297 151,47 €
Résultat cumulé 2023	+ 282 215,82 €

Section d'Investissement

Dépenses	257 226,53 €
Recettes	447 021,96 €
Résultat 2023	189 795,43 €
Résultat antérieur	361 075,50 €
Résultat cumulé 2023	+ 550 870,93 €

Reste à réaliser

Dépenses	217 000,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat	- 217 000,00 €

Besoin de financement 2024	0 €
-----------------------------------	------------

Proposition d'affectation des résultats

Montant minimum de l'autofinancement à reporter en recette au compte 1068	0,00 €
002/Résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2024 (Recettes)	+ 282 215,82 €
001/Résultat d'investissement à reprendre au budget 2024 (recettes)	+ 550 870,93 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité (18 votants) :

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024, sur le budget primitif 2025 comme suit :
 - Report au compte 1068 0,00 €
 - 002/Résultat de fonctionnement (recettes) + 282 215,82 €
 - 001/Résultat d'investissement (recettes) + 550 870,93 €
- **DONNE POUVOIR** au Président pour entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette décision.

- **Budget primitif 2025 - approbation**

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le comité syndical pour l'exercice 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le comité syndical avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Éléments de contexte :

Le SMiB étend son périmètre sur 17 communes des Mauges, cinq bassins versants : l'Èvre, la Thau, le Saint Denis, les Robinets et la Haie d'Alot. La population concernée par ces bassins est d'environ 95 694 habitants. Le syndicat œuvre pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques et zones humides.

Le SMiB coordonne l'élaboration du Contrat Territorial à l'échelle des bassins versants Èvre, Thau et St Denis. Le Contrat Territorial est mis en œuvre à l'issue d'une étude préalable engagée sur un bassin hydrographique. Le but est de développer un programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées dans l'état des lieux des masses d'eau concernées, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux. Ce contrat Eau démarre au 1^{er} janvier 2024 pour trois ans.

A l'échelle des bassins Robinets – Haie d'Alot, les syndicats partagent un Contrat Territorial Eau commun avec les bassins Goulaine et Divatte voisins du SAGE Estuaire de la Loire avec une autre structure le SYLOA. Le SMIB participe également au Contrat Loire Annexe en programmant des actions de restauration milieux aquatiques, conventionnées avec le conservatoire des espaces naturels (CEN) et l'agence de l'eau Loire Bretagne sur les bassins versants Robinets – Haie d'Alot. Ce CT Eau commun démarre également au 1^{er} janvier 2024 pour trois ans.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. L'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et des décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

Ce document est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit trois collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. Le portage administratif et financier du SAGE Èvre – Thau - St Denis est assuré par le SMiB. La gestion quantitative de la ressource en eau devient un véritable sujet commun avec le changement climatique. L'équipe du SAGE s'attèle à mener sur l'année 2024 une étude analyse HMUC Hydrologie Milieux Usages et Climat. Elle permettra de dresser un état des lieux des équilibres quantitatif d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

Budget primitif 2025

Le budget principal 2025 s'élève au total à 2 482 447,32 € réparti en dépenses à raison dont 1 205 986,67 € en section de fonctionnement et de 1 276 460,65 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 205 986,67 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 844 922,76 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 858 763,44 €, dégageant cette année une épargne brute positive de 13 840,68 €, assez faible ne permettant pas de financer les investissements sans dégradation importante du fonds de roulement.

Dépenses de fonctionnement

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	697 212,60 €	347 403,88 €	375 902,76 €
012	Charges de personnel	414 228,00 €	357 947,66 €	413 600,00 €
65	Autres charges gestion courante	53 964,76 €	37 049,54 €	55 300,00 €
66	Charges financières	5 125,00 €	101,45 €	120,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des charges réelles	1 170 530,36 €	742 502,53 €	844 922,76 €
042	Opérations d'ordre entre section	159 482,39 €	152 390,83 €	132 181,04 €
023	Virement à la section d'investissement	130 573,83 €	0,00 €	228 882,87 €
	Total dépenses d'ordre	290 056,22 €	152 390,83 €	361 063,91 €
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 460 586,58 €	894 893,36 €	1 205 986,67 €

Les charges de personnel (Ch. 012) sont estimées à 413 600,00 €, en augmentation en 2025 avec le recrutement du Directeur et la prise en charge financière de l'équipe complète sur une année entière.

Les charges à caractère général (Ch. 011) s'élèvent à 375 902,76 €. Les principaux postes de dépenses concernent principalement :

- Les études (143 000 € - étude HMUC principalement),
- Les honoraires (63 000 € - prestations externalisées d'animation, de suivi des mares, suivi piscicole ...),
- Les frais de communication et d'affranchissement induits (51 000 €),
- Locations (25 800 €), contrats (13 500 €), énergie (13 500 €), matériel & fournitures (11 600 €), petits travaux (10 000 €).

Les « Autres charges de gestion courante » (Ch. 65) sont évaluées à 55 300 €, regroupant les indemnités des élus et la participation destinée au SYLOA porteur de l'animation générale du Contrat Territorial Eau commun sur les bassins versants Robinets Haie d'Alot, Goulaine, Divatte.

Les charges financières (Ch. 66) s'établissent à 120 €, principalement des intérêts de remboursement d'un emprunt affecté à l'acquisition de véhicules.

Les dotations aux amortissements (Ch. 042) représentent 132 181,04 € et le virement à la section d'investissement (Ch. 023) est estimé à 228 882,87 €. Environ 361 063,91 € sont consacrés au financement de la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	9 494,50	6 641,54	2 000,00
70	Produits des services	500,00 €	6 018,95 €	0,00 €
74	Subventions et contributions	1 081 445,94 €	867 075,67 €	856 763,44 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,55 €	0,00 €
77	Produits excep.	0,00 €	221,00 €	0,00 €
Total recettes réelles		1 091 440,44 €	879 957,71 €	858 763,44 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	297 151,47 €	0,00 €	282 215,82 €
042	Opérations d'ordre entre section	65 007,41 €	0,00 €	65 007,41 €
Total recettes d'ordre		362 158,88 €	0,00 €	347 223,23 €
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	1 453 599,32 €	879 957,71 €	1 205 986,67 €

L'atténuation de charges (Ch. 013) représente la participation des salariés prélevés sur salaire bénéficiaires des tickets restaurants.

Les dotations et participations (Ch.74) sont estimées à 856 763,44 € dont 42,8 % provient des collectivités adhérentes (soit 366 763,44 €), 58,2 % sont des subventions (490 000 €).

Les recettes d'ordre recouvrent l'excédent cumulé de fonctionnement (002) de 282 215,82 € et l'amortissement de subventions (Ch. 042) pour 65 007,41 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 276 460,45 €

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 1 211 453,04 € et sont financées par des recettes réelles d'investissement d'un montant de 364 525,61 €. Environ 911 934,84 € seront mobilisés sur fond propre (132 181,04 € d'amortissements et 779 753,80 € d'excédents cumulés) pour couvrir le besoin de financement de ces travaux. Le SMIB n'aura pas recours à emprunt pour financer ce programme d'investissement.

Dépenses d'investissement

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024	BP2025
13	Régularisation amortissement de subv.	204 898,47 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 953,04 €	7 953,04 €	7 953,04 €
20	Immobilisations incorporelles	118 573,66 €	0,00 €	121 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	62 688,24 €	32 885,95 €	25 000,00 €
45	Travaux du CT Eau	1 032 271,14 €	216 387,54 €	1 057 000,00 €
	Total des charges réelles	1 426 384,55 €	257 226,53 €	1 211 453,04 €
001	Solde exécution invest reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations ordre transférés entre sections	65 007,41 €	0,00 €	65 007,41 €
041	Opérations patrimoniales	351 766,31 €	0,00 €	0,00 €
	Total dépenses d'ordre	416 773,72 €	0,00 €	65 007,41 €
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 843 158,27 €	257 226,53 €	1 276 460,45 €

La dette en capital (Ch. 16) sera remboursée pour 7 953,04 €.

Une enveloppe de 121 500 € sera mobilisée pour couvrir les frais d'études (Ch. 20 - dont la poursuite de l'étude de déconnexion des plans d'eau pour 60 000 € et les études de restauration des cours et zones humides pour 48 000 €).

Les dépenses d'acquisition de matériel s'élèvent à 25 000,00 € (Ch. 21 - matériel informatique, de métrologie, mobilier).

Les travaux sur compte de tiers (Cptes 4581) sont les travaux de deuxième année du Contrat Territorial Eau et du CLA Loire Annexes. Ils s'élèvent à 1 057 000 € et comprennent des reports de travaux 2024 et 2025 :

- Travaux sur la ripisylve : 142 000 € (dont 62 000 € pour 2024 et 80 000 € de nouveaux crédits pour 2025),
- Plantation arbres et arbustes locaux : 43 000 €
- Clôtures et abreuvoirs : 104 000 € (dont 15 000 € de 2024),
- Restauration lit et diversification : 539 000 € (dont 219 000 € de 2024, travaux sur la boire du Drain et 320 000 € de nouveaux crédits),
- Restauration et continuité écologique : 185 000 € (105 000 sur le bassin de l'Evre, 20 000 € sur les ouvrages du département et 60 000 € de déconnection).

Les dotations aux amortissements (Ch. 040 – amortissement de subventions) sont estimées à 65 007,41 €.

Le chapitre 041 devra prévoir l'écriture d'ordre afin de constater des dépenses sur comptes de tiers des travaux du Contrat Territorial Milieux Aquatiques après retour des subventions. Cette dépense sera inscrite en dépense et recette en lien avec les services de la DGFIP, par décision modificative, lorsque les montants et les écritures comptables auront été précisés.

Recettes d'investissement

Ch.	Intitulé du compte	BP 2024	CA 2024	BP2025
10	Dotations fonds divers réserves	5 648,86 €	5 648,86 €	18 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	367 457,47 €	0,00 €	0,00 €
45	Participations	1 302 666,82 €	288 982,27 €	346 525,61 €
	Total des recettes réelles	1 675 773,15 €	294 631,13 €	364 525,61 €
001	Solde exécution invest reporté	361 075,50 €	0,00 €	550 870,93 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130 573,83 €	0,00 €	228 882,87 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Amortissement	159 482,39 €	152 390,83 €	132 181,04 €
041	Opérations patrimoniales	351 766,31 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	1 002 898,03 €	152 390,83 €	911 934,84 €
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	2 678 671,18 €	447 021,96 €	1 276 460,45 €

Les dotations et fonds divers (Ch. 10) sont évalués 18 000,00 € comprenant le fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Les subventions sur les travaux (Cpte 4582) sont évaluées à 346 525,61 € dont :

- Subventions de l'Agence de l'eau : 215 450,00 €
- Région : 106 125,61 €
- Autres participations 24 950,00 €

Les dotations aux amortissements (Ch. 040) s'élèvent à 132 181,04 €.

L'affectation des résultats a été voté pour un montant de 550 870,93 € (001) et le virement de la section de fonctionnement pour 228 882,87 € (Ch. 021).

Tableau des effectifs de la collectivité

L'équipe du SMIB est constituée au 1^{er} janvier 2025 de 7 agents dont :

- 2 agents titulaires
 - o 1 attaché hors classe
 - o 1 technicien principal 1 ère classe,
- 5 agents contractuels :
 - o 1 rédacteur principal de 2^{nde} classe,
 - o 2 techniciens principaux de 2^{nde} classe
 - o 2 ingénieurs

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaire s	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet
Filière administrative		2	2	0	2
Attaché hors classe	A	1	1	0	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1
Filière technique		5	5	0	5
Ingénieur	A	2	2	0	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2
Total personnel Titulaire et Stagiaire		7	7	0	7
Dont emplois contractuels		5	5	0	3 ans
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1
Ingénieur	A	2	2	0	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2

M. Antoine BIDET fait remarquer deux erreurs d'inscription sur les recettes d'investissement de l'annexe présentant le budget primitif, les sommes inscrites dans la colonne *crédits nouveaux* sont différentes de celles inscrites dans la colonne *BP 2025* :

- Ligne 4582-81 AELB : nouveaux crédits 129 750 €, BP 2025 : 111 750 €
- Ligne 4582-82 CR : nouveaux crédits 77 850 €, BP 2025 : 28 225,61 €

S'agissant d'une erreur d'inscription des nouveaux crédits qui doivent être conformes aux inscriptions du *BP 2025*, les modifications seront faites et transmises avec le compte-rendu de séance. Cette erreur matérielle n'a pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. Seront procédés aux corrections suivantes :

- Ligne 4582-81 AELB : nouveaux crédits **111 750 €**, BP 2025 : 111 750 €
- Ligne 4582-82 CR : nouveaux crédits **28 225,61 €**, BP 2025 : 28 225,61 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025, tel qu'il est présenté dans le dossier annexé. Les résultats concordent avec ceux du compte de gestion 2024,
- **DONNE POUVOIR** au Président pour entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette décision.

La séance est levée à 23h00

Yannick BENOIST
Président du SMiB



SMiB
Èvre - Thau - St Denis
Robinets - Haie d'Alot